



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
 Reçu en préfecture le 21/12/2023
 Publié le
 ID : 033-253306617-20231219-2023_75VF-DE



Séance du 19 décembre 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 12/12/2023

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD		Madame RUBIO	
Monsieur BLANC	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LOUBAT		Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER		Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	
				Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231219-2023_75VF-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Fronsadais

Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYVILLE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,

Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2023, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION n° 2023 - 75

Objet : Tarifs Proactiv' 2024 aux professionnels et communes de Redevance Spéciale, vente des composts, broyats et bois-énergie et autres prestations de service

Rapporteurs : Jean Pierre DUEZ et Antoine GARANTO

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°2022-04 du 08 février 2022 relative à la validation des limites du service public de gestion des déchets (SPGD) du Smicval,

Vu le règlement de service aux professionnels et communes.

Considérant que pour rappel la tarification de la redevance spéciale souhaite répondre à la nécessité que les professionnels payent le juste prix du service utilisé et que les usagers particuliers ne se voient pas répercuter une partie du financement du coût de collecte et de traitement des déchets produits par les acteurs économiques.

Considérant que la nouvelle offre de service Proactiv' votée le 04 juillet 2023 et déployée dans les premières communes de Haute-Gironde qui ont basculé en Point d'Apport Collectif permet aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques actuelles, de se réorganiser et de devenir acteurs dans le suivi et la maîtrise de leur production de déchets et par conséquent de leur facture.

Considérant qu'au vu du niveau d'inflation moyen de 5% prévu par les acteurs économiques en France, de l'augmentation prévue d'environ 10% du coûts de l'enfouissement (évolution prix Véolia + TGAP / Taxe générale sur les activités polluantes à 58€HT/tonne) et afin de financer équitablement la période de transition et les nouveaux services publics pour 2024, les ajustements tarifaires suivants sont préconisés pour les différents services aux professionnels et communes :

Redevance Spéciale aux professionnels et communes pour la collecte de proximité (en porte-à-porte et point d'apport collectif)

- poursuite de l'alignement coût-tarif et application de 10% d'augmentation à tous les tarifs liés à l'enfouissement : OMR en porte-à-porte et en prestation ponctuelle, déchets enfouis en prestation ponctuelle. Pour les flux en apport direct par certaines communes sur le site d'enfouissement de Lapouyade, la refacturation reste au coût réel du marché,
- application d'une augmentation des coûts de 8% sur le flux des emballages et papiers collectés en porte-à-porte, tenant compte de l'inflation et du rattrapage progressif avec le coût complet réel,
- application d'une augmentation des coûts de 8% sur le flux des restes alimentaires collectés en porte-à-porte pour tenir compte du facteur inflationniste, et y intégrer le coût de mise à disposition des sacs biosourcés aux professionnels et communes, nécessaire pour maintenir la qualité du compost produit, tout en conservant un prix d'appel attractif (non aligné sur le coût complet) pour inciter au tri généralisé en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024,
- augmentation de 5% du coût forfaitaire de livraison de bacs, de caissons ou d'installation de Points d'Apports Collectifs,
- augmentation de 5% des prestations de location de Points d'Apports Collectifs dédiés ou mutualisés pour les très gros producteurs de déchets,
- actualisation moyenne de 8,5% des prix des forfaits en Points d'Apport Collectif et des tarifs de l'ouverture supplémentaire pour les communes où le nouveau mode de collecte

est déployé pour tenir compte des augmentations ci-dessus pour les trois flux,

- maintien de la part fixe annuelle des communes à 3,7€ par habitant
- maintien du tarif de renouvellement ou d'achat de carte d'accès multiservices.

Prestations d'apports directs en Pôle Environnement

En outre, il est proposé d'ajuster les tarifs de traitement en Pôle Environnement :

- application d'une augmentation de 10% sur le tarif du déchet enfouis,
- application d'une augmentation de 30% du tarif de traitement des restes alimentaires (biodéchets) pour y intégrer notamment un taux de refus de 5% au coût de l'enfouissement actualisé qui était supporté par le syndicat et non refacturé aux usagers professionnels,
- application de 5% d'augmentation pour les flux végétaux, bois et gravats en Pôle Environnement.

Prestations hors des limites du service public

Pour la grille hors service public de gestion des déchets (hors SPGD), en cohérence avec les évolutions ci-dessus, il est également préconisé :

- d'appliquer 5% d'augmentation à tous les tarifs hors des limites du service public relatifs aux coûts de collecte, de précollecte et de transfert
- de répercuter les évolutions des coûts de traitement ci-dessus au niveau des coûts de traitement hors service public correspondants,
- de rajouter un tarif de transfert pour les restes alimentaires entre Saint-Girons-d'Aiguevives et Saint-Denis-de-Pile reflétant les coûts réels.

Produits et prestations de la plateforme de compostage

Les produits issus de la plateforme de compostage étant valorisés et revendus aux professionnels du territoire, il est proposé que ces prestations soient intégrées à l'offre globale Pro'Activ.

Au regard de la situation conjoncturelle globale, la plus grande attractivité du compost et les évolutions tonnages prévus par la mise en œuvre du Chantier Matière Organique, il est proposé d'augmenter les tarifs de 5% pour l'année 2024. Cette augmentation s'applique sur les tarifs compost (bio et végétaux) et broyat criblé (BVC 80mm).

Concernant les prestations de transport seul et de transport et épandage, depuis 2023 elles sont facturées au coût réel. Il est proposé de maintenir ce principe et de faire évoluer les tarifs en fonction des tarifs du marché pour l'année 2024.

Les autres tarifs sont maintenus au niveau existant.

Don de Compost ou Broyat criblé

Il est proposé de maintenir les 2 dispositifs suivants :

- Depuis plusieurs années, le Smicval propose pour les collectivités adhérentes au syndicat, une mise à disposition de compost gratuitement en fonction du nombre d'habitants (10 tonnes par tranche de 1 000 habitants, sous réserve des stocks disponibles)
- Pour répondre aux demandes régulières de don de compost ou broyat de jardins pédagogiques, porteurs de projets ou jeunes activités agricoles et dans un esprit d'accompagnement d'activités associatives ou d'économie locale à valeur écologique, il est proposé de maintenir le dispositif de don selon les conditions ci-dessous :
 - 1 fois par an pour les associations et jardins pédagogiques
 - Une seule fois, à la 1ère commande pour des nouvelles installations agricoles du territoire
 - Enregistrement et attestation des demandeurs

A noter, que pour ces 2 dispositifs, le transport reste à la charge de l'intéressé.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver tarifs Proactiv' 2024 aux professionnels et communes de Redevance Spéciale, vente des composts, broyats et bois-énergie et autres prestations de service comme détaillés ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	37
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20231219-2023_75VF-DE



Article 1 :

D'approuver les tarifs Proactiv' 2024 aux professionnels et communes de Redevance Spéciale, vente des composts, broyats et bois-énergie et autres prestations de service comme détaillés ci-dessus.

Article 2 :

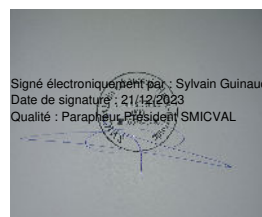
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 décembre 2023



Publié le : 21.12.2023

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: APPORTS EN POLE ENVIRONNEMENT

Artisans, Commerçants, Centres de santé, EPCI, Etat, etc.

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Mode de collecte / lieu d'apport	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2023 à la tonne	Tarifs HT 2024 à la tonne	Tarifs HT 2023 à l'unité facturée	Tarifs HT 2024 à l'unité facturée
Apports en Pôles Environnement (Selon taux de TVA en vigueur) N.B: en fonction des flux acceptés sur chaque pôle	Bois	tonne		165 €	173 €	165 €	173 €
	Végétaux*	tonne		131 €	138 €	131 €	138 €
	Restes alimentaires	tonne		55 €	71 €	55 €	71 €
	Déchets enfouis	tonne		298 €	328 €	298 €	328 €

* Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: APPORTS EN POLES ENVIRONNEMENT

Communes

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Mode de collecte / lieu d'apport	Complément d'information	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2023 à la tonne	Tarifs HT 2024 à la tonne	Tarifs HT 2023 à l'unité facturée	Tarifs HT 2024 à l'unité facturée
Apports en Pôles Environnement <i>(Selon taux de TVA en vigueur)</i> <i>N.B: en fonction des flux acceptés sur chaque pôle</i>	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Bois	tonne		165 €	173 €	165 €	173 €
		Végétaux*	tonne		131 €	138 €	131 €	138 €
		Restes alimentaires	tonne		55 €	71 €	55 €	71 €
		Déchets enfouis	tonne		298 €	328 €	298 €	328 €
	Prise en charge du traitement des déchets	Déchets subis**	tonne		- €	- €	- €	- €
Apports directs sur l'ISDND de Lapouyade	Déchets collectés par la commune	Déchets enfouis / tonne (dont déchets de balayeuses)			Au réel	Au réel	Au réel	Au réel

* Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

**Déchets subis:

1. Situations exceptionnelles (evenement climatique exceptionnel, manifestation, rassemblement de caravanes dans des zones non dédiées)
2. Nettoyage au pied des bornes à verre et points d'apport collectif (avec convention communale)
3. Journée programmée "Nettoyons la nature"

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: MATIERE ORGANIQUE 2024

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Type de produit	Tonnages	Tarifs 2024 HT* en €/tonne	Taux de TVA	Tarifs 2024 TTC * en €/tonne
Compost BIO et VG	0-100 t	33,60	10%	36,96
	>101 t	25,73	10%	28,30
Transport SMICVAL**		15,60	20%	17,16
Transport et épandage SOL NU**	0-100 t	29,40	20%	35,28
	> 101 t	26,40	20%	31,68
Transport et épandage RACINE**	0-100 t	45,00	20%	54,00
	> 101 t	32,40	20%	38,88
Refus de crible VG		8,50	10%	9,35
Bois énergie criblé		24,00	10%	26,40
Bois énergie criblé et broyé		27,50	10%	30,25
Broyat BVF 150		0,00	10%	0,00
Broyat criblé BVC 80		5,67	10%	6,24
Reprise Pieds de vigne		40,300	10%	44,330

* Facturation minimale de 10 € TTC

** transport minimum de 10 tonnes, ce tarif est donné à titre indicatif et soumis à révision en adéquation avec le coût réel pratiqué par le prestataire

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: REDEVANCE SPECIALE 2024

Tarifs et services applicables **aux professionnels** dans les communes où le nouveau mode de collecte **NEO SMICVAL en Points d'Apport Collectif (PAC)** avec contrôle d'accès est effectif

Artisans, Commerçants, Centres de santé, EPCI, Etat, etc.

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Mode de collecte / lieu d'apport	Prestations et Services inclus		Unité facturée	Tarifs HT	
				Si assujetti à la TEOM	Si non assujeti à la TEOM
Collecte en PAC* public avec contrôle d'accès (jusqu'à 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Forfait NeoPro1	2 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 2 ouvertures de 30l de Restes alim./semaine 1 ouverture de 60l OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	- €	782 €
	Forfait NeoPro2	4 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 3 ouvertures de 30l de Restes alim./semaine 2 ouvertures de 60l OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	- €	1 649 €
	Forfait NeoPro3	6 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 4 ouvertures de 30l de Restes alim./semaine 4 ouvertures de 60l OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	- €	2 355 €
		Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'OMR	Ouverture	5,83 €	
		Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'Emballages	Ouverture	2,48 €	
		Ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 litres de Restes alimentaires	Ouverture	0,97 €	
Collecte en porte-à-porte (au-delà de 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Collecte hebdomadaire des restes alimentaires en bac de 120 litres		Bac de 120L/an	189 €	189 €
Collecte en PAC* privatif dédié ou mutualisé avec contrôle d'accès (au-delà de 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Forfait NeoPro4	8 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 6 ouvertures de 60l OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	564 €	2 923 €
	Forfait NeoPro5	12 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 8 ouvertures de 60l OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	1 833 €	4 190 €
	Forfait NeoPro6	18 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 12 ouvertures de 60l OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	3 442 €	5 540 €
	Forfait NeoPro7	24 ouvertures de 60l d'Emballages/semaine 16 ouvertures de 60l OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	6 023 €	8 381 €
		Pré-diagnostic déchets et étude d'implantation	Forfait/prestation	210 €	
		Frais d'installation de bornes dédiées (jusqu'à 3 incluses)	Forfait/prestation	270 €	
		Frais de désinstallation ou déplacement de bornes dédiées (jusqu'à 3 incluses)	Forfait/prestation	270 €	
		Forfait mensuel de location d'une borne aérienne dédiée standard 4m3 avec contrôle d'accès - OMR ou Emballages	Forfait/mois	101 €	
		Forfait mensuel de location d'une borne aérienne mutualisée standard 4m3 avec contrôle d'accès (minimum 2 pros) - OMR ou Emballages - installation/désinstallation comprise	Forfait/mois	55 €	
		Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'OMR	Ouverture	5,83 €	
	Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'Emballages	Ouverture	2,48 €		

*PAC: Point d'apport collectif

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: REDEVANCE SPECIALE 2024

Tarifs et services applicables aux professionnels dans les communes où la collecte en porte-à-porte est en vigueur.

Artisans, Commerçants, Centres de santé, EPCI, Etat, etc.

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Mode de collecte / lieu d'apport	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2023 à la tonne	Tarifs HT 2024 à la tonne	Tarifs HT 2023 à l'unité facturée	Tarifs HT 2024 à l'unité facturée
Collecte en porte à porte	OMR	m3	0,21	425 €	468 €	89 €	98 €
	Emballages**	m3	0,08	461 €	498 €	37 €	40 €
	Végétaux***	m3	0,5	131 €	138 €	66 €	69 €
	Restes alimentaires	m3	0,5	55 €	59 €	28 €	30 €
	Livraison des bacs****	forfait				60 €	63 €
	Retrait des bacs*****	forfait				60 €	63 €
Collecte en PAC* sans contrôle d'accès et avec TEOM (OMR et Emballages)	Forfait A1	forfait/an				408 €	444 €
	Forfait B1	forfait/an				1 560 €	1 699 €
	Forfait C1	forfait/an				2 630 €	2 864 €
	Forfait A2	forfait/an				- €	- €
	Forfait B2	forfait/an				- €	- €
	Forfait C2	forfait/an				518 €	564 €
	Forfait D2	forfait/an				1 685 €	1 833 €
Collecte en PAC* sans contrôle d'accès et sans TEOM (OMR et Emballages)	Forfait E2	forfait/an				5 536 €	6 023 €
	Forfait A3	forfait/an				721 €	782 €
	Forfait B3	forfait/an				2 167 €	2 355 €
	Forfait C3	forfait/an				2 684 €	2 923 €
	Forfait D3	forfait/an				3 851 €	4 190 €
Prestations ponctuelles en bacs	Forfait E3	forfait/an				7 703 €	8 381 €
	Livraison A/R des bacs	forfait				120 €	126 €
	OMR (en bac)	m3	0,21	425 €	468 €	89 €	98 €
	Emballages** (en bac)	m3	0,08	461 €	498 €	37 €	40 €
Prestations ponctuelles en caissons (de 10 à 30m3)	Restes alimentaires (en bac)	m3	0,5	55 €	59 €	28 €	30 €
	Livraison A/R d'un caisson	forfait/U				257 €	270 €
	Déchets enfouis (en caisson)	tonne		425 €	468 €	425 €	468 €
	Gravats (en caisson)	tonne		17 €	18 €	17 €	18 €
	Végétaux*** (en caisson)	tonne		131 €	138 €	131 €	138 €
	Bois (en caisson)	tonne		87 €	91 €	87 €	91 €

* PAC: Point d'apport collectif

** Tous les emballages et papiers selon les consignes nationales de tri applicables au 1er janvier 2023

*** Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

**** Appliqué à toutes les livraisons en excluant les livraisons suite à une faute avérée du Smicval ou après le vol d'un bac sur justificatif fourni par l'utilisateur

***** Appliqué à tout retrait de bac sauf en cas de retrait définitif (fin de contrat)

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: REDEVANCE SPECIALE 2024

Tarifs et services applicables aux sites de production communaux dans les communes où le nouveau mode de collecte NEO SMICVAL en Points d'Apport Collectif (PAC) avec contrôle d'accès est effectif.

Communes

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Mode de collecte / lieu d'apport	Prestations et Services inclus		Unité facturée	Tarifs HT
	Part fixe d'accès au service		forfait/hab/an	3,7 €
Collecte en PAC public avec contrôle d'accès (jusqu'à 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Forfait NeoCom1	2 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 2 ouvertures de 30L de Restes alim./semaine 1 ouverture de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	391 €
	Forfait NeoCom2	4 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 3 ouvertures de 30L de Restes alim./semaine 2 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	674 €
	Forfait NeoCom3	6 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 4 ouvertures de 30L de Restes alim./semaine 4 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	780 €
	Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'OMR		Ouverture	2,75 €
	Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'Emballages		Ouverture	0,65 €
	Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 litres de Restes alimentaires		Ouverture	0,97 €
	Collecte en porte-à-porte (au-delà de 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Collecte hebdomadaire des restes alimentaires en bac de 120 litres		Bac de 120L/an
Collecte en PAC privatif dédié ou mutualisé avec contrôle d'accès (au-delà de 360 litres de production de déchets/semaine/flux OMR & Emballages)	Forfait NeoCom4	8 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 6 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	1 065 €
	Forfait NeoCom5	12 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 8 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	1 218 €
	Forfait NeoCom6	18 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 12 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	2 055 €
	Forfait NeoCom7	24 ouvertures de 60L d'Emballages/semaine 16 ouvertures de 60L OMR/semaine Accès libre aux bornes à verre publiques	forfait/an	2 436 €
	Frais d'installation de bornes dédiées (jusqu'à 3 incluses)		Forfait/prestation	270 €
	Frais de désinstallation ou déplacement de bornes dédiées (jusqu'à 3 incluses)		Forfait/prestation	270 €
	Forfait mensuel de location d'une borne aérienne dédiée standard 4m3 avec contrôle d'accès - OMR ou Emballages		Forfait/mois	101 €
	Forfait mensuel de location d'une borne aérienne mutualisée standard 4m3 avec contrôle d'accès (minimum 2 sites communaux) - OMR ou Emballages - installation/désinstallation comprise		Forfait/mois	55 €
	Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'OMR		Ouverture	2,75 €
Ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 litres d'Emballages		Ouverture	0,65 €	

*PAC: Point d'apport collectif

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: REDEVANCE SPECIALE 2024

Tarifs et services applicables aux communes dans les localités où la collecte en porte-à-porte est en vigueur.

Communes

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Mode de collecte / lieu d'apport	Complément d'information	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2023 à la tonne	Tarifs HT 2024 à la tonne	Tarifs HT 2023 à l'unité facturée	Tarifs HT 2024 à l'unité facturée
Collecte en porte à porte	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Part fixe	forfait/hab/an				3,7 €	3,7 €
		OMR	m3	0,21	195 €	215 €	41 €	45 €
		Emballages*	m3	0,08	108 €	117 €	8,6 €	9,4 €
		Restes alimentaires	m3	0,5	55 €	59 €	28 €	30 €
Collecte en PAC sans contrôle d'accès (OMR et Emballages)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Forfait A4	forfait/an				360 €	391 €
		Forfait B4	forfait/an				719 €	780 €
		Forfait C4	forfait/an				1 123 €	1 218 €
		Forfait D4	forfait/an				2 245 €	2 436 €
Prestations ponctuelles en bacs	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R des bacs	forfait				120 €	126 €
		OMR (en bac)	m3	0,21	425 €	468 €	89 €	98 €
		Emballages* (en bac)	m3	0,08	461 €	498 €	37 €	40 €
		Restes alimentaires (en bac)	m3	0,5	55 €	59 €	27 €	29 €
Prestations ponctuelles en caissons (de 10 à 30m3)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R d'un caisson	forfait/U				257 €	270 €
		Déchets enfouis (en caisson)	tonne		425 €	468 €	425 €	468 €
		Gravats (en caisson)	tonne		17 €	18 €	17 €	18 €
		Végétaux** (en caisson)	tonne		131 €	138 €	131 €	138 €
		Bois (en caisson)	tonne		87 €	91 €	87 €	91 €
	Prise en charge du traitement des déchets	Déchets subis**** (en caisson)	tonne		- €	- €	- €	- €

* Tous les emballages et papiers selon les consignes nationales de tri applicables au 1er janvier 2023

** Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

*** PAC: Point d'apport collectif

****Déchets subis:

1. Situations exceptionnelles (evenement climatique exceptionnel, manifestation, rassemblement de caravanes dans des zones non dédiées)
2. Nettoyage au pied des bornes à verre et points d'apport collectif (avec convention communale)
3. Journée programmée "Nettoyons la nature"

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS HORS SPGD 2024

Tarifs Hors TVA* des prestations hors limites du Service Public de Gestion des Déchets

(Données tarifaires pour réaliser les devis)

Tarifs applicables au 1er janvier 2024

A chaque demande d'une prestation particulière de collecte-traitement de déchets : étude interne sur les possibilités techniques puis chiffrage d'une proposition financière

La proposition financière sera basée sur les tarifs ci-dessous et sur les données techniques de la prestation : lieu de la prestation, flux et quantités des déchets à collecter, type de contenant (bacs, caissons, Point d'apport collectif), fréquence de collecte, type de collecte (détour d'une collecte existante, collecte spécifique,...),... Ainsi chaque chiffrage sera adapté aux sujétions techniques particulières nécessaires pour assurer la prestation.

		Tarifs 2023	Tarifs 2024	
Coût de collecte	Coût véhicule collecte / km si BOM (collecte en bac) ou EVOLUPAC (collecte en PAC)	3,78 €	3,97 €	/km
	ou Coût véhicule collecte / km si camion ampliroll (collecte en caisson) (km jusqu'à la prestation + km jusqu'aux exutoires en fonction des flux)	2,63 €	2,76 €	/km
	+ dans les 2 cas : Coût 1 agent collecte (chauffeur) / heure (y compris temps vers exutoire si caisson)	37,80 €	39,69 €	/ heure
	ou Coût équipage complet (1 chauffeur + 2 rippeurs) / heure si détour d'une collecte existante	115,50 €	121,28 €	/ heure
Coût de précollecte	Location bac 750 L OMR ou Emballages / sem / bac	1,58 €	1,66 €	/ bac et / semaine
	Location bac 360 L OMR ou Emballages / sem / bac	0,79 €	0,83 €	/ bac et / semaine
	Location bac 240 L OMR ou Emballages / sem / bac	0,53 €	0,56 €	/ bac et / semaine
	Location bac 120 L OMR ou Emballages / sem / bac	0,45 €	0,48 €	/ bac et / semaine
	Location bac 120 L Restes Alimentaires / sem / bac	0,79 €	0,83 €	/ bac et / semaine
	fourniture de rouleaux de sacs 12 L biodégradables (restes alimentaires) (30 sacs / rouleau)	2,00 €	2,10 €	/ rouleau demandé
	fourniture de rouleaux de sacs 60 L biodégradables (restes alimentaires) (20 sacs / rouleau)	4,50 €	4,73 €	/ rouleau demandé
	fourniture de rouleaux de sacs 140 L biodégradables (restes alimentaires) (20 sacs / rouleau)	6,30 €	6,62 €	/ rouleau demandé
	Location caisson 10 m3 / sem	15,75 €	16,54 €	/ caisson et / semaine
	Location caisson 15 m3 / sem	18,90 €	19,85 €	/ caisson et / semaine
	Location caisson 35 m3 / sem	26,25 €	27,57 €	/ caisson et / semaine
	Location borne aérienne à verre	20,00 €	21,00 €	/ borne et / semaine
	Location borne aérienne à carton	22,00 €	23,10 €	/ borne et / semaine
	Location borne aérienne à OMR ou Emballages	24,00 €	25,20 €	/ borne et / semaine
	Prestation de lavage d'une borne	125,00 €	131,25 €	/ prestation unitaire
	Aquisition d'une borne aérienne à OMR, emballages, cartons ou verre 4m3	3 100,00 €	3 255,00 €	/ borne
	Aquisition d'une borne semi-enterrée OMR, Emballages ou Verre 5m3 (hors génie civil)	6 800,00 €	7 140,00 €	/ borne
Aquisition d'une borne enterrée OMR, Emballages ou Verre 5m3 (hors génie civil)	7 250,00 €	7 612,50 €	/ borne	
Dispositif de contrôle d'accès sur borne (installation sur borne comprise)	700,00 €	735,00 €	/ borne	
Dispositif touristique de prépaiement avec pavé numérique (installation sur borne comprise)	1 250,00 €	1 312,50 €	/ borne	
+ si bac, Livraison et retrait / km AR (coût véhicule + humain) (le prix intègre le retrait) par livraison (nb de livraisons calculé en fct du nb de bacs)	2,84 €	2,98 €	/km	
+ si caisson ou borne, Livraison / km AR (coût véhicule + humain) (le prix n'intègre pas le retrait car retour après vidage) par tranche de 1 à 2 caissons ou 2 à 3 bornes	3,78 €	3,97 €	/km	
Coût de transfert	Coût de transfert OMR départ St Denis / T	14,70 €	15,44 €	/ T
	Coût de transfert OMR départ St Girons / T	18,90 €	19,85 €	/ T
	Coût de transfert Restes alimentaires départ St Girons / T		33,42 €	/ T
	Coût de transfert Emballages ou Cartons départ St Girons / T	57,75 €	60,64 €	/ T
Coût de traitement	Coût de traitement OMR / T	139,00 €	152,90 €	/ T
	Coût de traitement Emballages ou Cartons / T	186,00 €	200,90 €	/ T avec déduction recettes
	Coût de traitement Restes alimentaires / T	67,00 €	72,40 €	/ T
	Coût traitement Déchets enfouis / T (hors transport vers Lapouyade)	139,00 €	152,90 €	/ T
	Coût traitement Gravats / T (hors transport vers exutoire)	11,00 €	11,60 €	/ T
	Coût traitement Végétaux / T (hors transport vers PFC)	76,00 €	79,80 €	/ T avec déduction vente compost
Coût d'expertise/conseil	Coût de mobilisation d'un.e Chargé.e de relations / heure	34,00 €	35,70 €	/ heure
	Coût de mobilisation d'un.e Conseiller.e juridique / heure	38,00 €	39,90 €	/ heure
	Coût de mobilisation d'un.e Conseiller.e Economie Circulaire / heure	70,00 €	73,50 €	/ heure
	Coût de mobilisation d'un.e Animateur.ice Zéro Waste / heure	37,00 €	38,85 €	/ heure
	Coût de mobilisation d'un.e Spécialiste Zéro Waste / heure	43,00 €	45,15 €	/ heure
Coût de structure	Frais de structure	17%	17%	sur l'ensemble des coûts**

* selon taux de TVA en vigueur applicables aux prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets des ménages et assimilés (DMA)

** sur l'ensemble des coûts sauf si apport direct des déchets enfouis sur l'ISDND de Lapouyade

Le coût total est obtenu en additionnant le coût de collecte (véhicule + agent) + le coût de précollecte (adapté en fonction du type de contenant) + le coût de transfert (adapté en fonction du pôle environnement concerné / si collecte en bac) ou le coût de transport (adapté au flux / si collecte en bac, caisson, en PAC) + le coût de traitement (sur chacun des flux concernés) + les coûts d'expertise/conseil mobilisés (si applicable) + les frais de structure.

NB : les tarifs ci-dessus sont basés sur les coûts de revient TTC réels et arrondis, transformés en tarifs HT car TVA reversée par le Smicval à l'Etat, puis récupérée par le professionnel.

Cette base tarifaire pourra être utilisée telle qu'elle ou en calculant des prix globaux au km, au tonnage ou à la collecte et simplifier ainsi la réalisation des devis.

Ces tarifs pourront être ajustés en fonction des évolutions internes ou externes sur les coûts réels. En cas de dispositions techniques particulières, les coûts réels seront facturés à l'usager sur devis.